

Conseil d'Administration du lundi 18 Décembre 2023
Délibération n°CA-2023-44

NATURE : Affaires financières
Objet : Budget initial – exercice 2024

Vu le code de l'éducation, notamment son article R.719-68

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 192

Vu le décret n° 2023-144 du 1er mars 2023 relatif au seuil d'émission des ordres de recouvrer,

Vu le règlement intérieur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble voté par le conseil d'administration de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble,

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver :

1 les autorisations budgétaires suivantes:

- Autorisations d'emplois rémunérés par l'établissement correspondant à 28 ETPT sous plafond et 21 ETPT hors plafond
 - Autorisations d'engagement pour un montant global de **7 957 136 €** :
 - 3 047 658 € - Personnel
 - 3 954 478 € - Fonctionnement
 - 955 000 € - Investissement
- Crédits de paiement pour un montant global de **8 018 339 €**:
 - 3 047 658 € - Personnel
 - 3 883 681 € - Fonctionnement
 - 1 087 000 € - Investissement
- Recettes pour un montant global de **6 433 022 €** :
 - 5 379 609 € - recettes globalisées
 - 661 413 € - recettes fléchées
- Solde budgétaire (déficit) de – 1 977 317 €

2 les prévisions budgétaires suivantes:

Le Conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- - 1 876 011 € de variation de trésorerie,
- 1 090 144 € de résultat prévisionnel (déficit),
- - 890 317 € de capacité d'autofinancement,
- 1 977 321 € de diminution sur fonds de roulement.

3 Les tableaux annexés à la présente délibération :

- le tableau n°1 des emplois,
- le tableau n°2 des autorisations budgétaires,

- le tableau n°4 de l'équilibre financier
- le tableau n°6 présentant la situation patrimoniale.

Conseil d'Administration

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver le budget initial de l'exercice 2024 tel qu'exposé dans la présente délibération.

Annexes : *Liasse des tableaux budgétaires GBCP du BI 2024 et note de présentation de l'ordonnateur référencées ; IEPG_CA_BI_2023-IEPG_TableauxBudgétaires_transmis V2_CA20231205 IEPG_CA_Note de présentation du BI 2024-IEPG-transmis_CA20231205*

Le président fait procéder au vote.

Résultat du vote

Nombre de présents	19
Nombre de procurations	03
Votre « Pour »	16
Vote « Contre »	01
Abstentions	02

Décision du Conseil d'administration : le budget initial de l'exercice 2024 est approuvé par le conseil d'administration.

Jean-Luc Névache
Président du Conseil d'administration

